

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-20

ECOLES DE MUSIQUE

Lors du vote du Budget 2007, l'Assemblée Départementale a voté l'inscription d'une dotation de **67 000 €** pour les écoles de musique associatives et municipales.

Les dispositions suivantes sont applicables :

- ⇒ Maintien de la dotation de fonctionnement sur la base d'un forfait de **23 €** par élève ;
- ⇒ Maintien de l'objet du fonds départemental pour le développement des arts (F.D.D.A.), à savoir :
 - octroi d'une aide financière à chaque école de musique, qu'elle soit municipale ou associative, équivalente à **50 %** du montant d'une dépense subventionnable plafonnée à **7 622 €** et correspondant à l'acquisition d'instruments de musique
- ⇒ Attribution des deux subventions précitées sous réserve que chaque école de musique fixe des droits d'inscription et des coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves.

I - DOTATION DE FONCTIONNEMENT :

Suite au recensement des effectifs de chaque école de musique pour l'année 2005-2006, je vous saurais gré de bien vouloir étudier la proposition de répartition.

Cette dotation s'élève à **14 766 €** pour les écoles de musique associatives et à **34 960 €** pour les écoles de musique municipales, soit un total de **49 726 €** pour le fonctionnement.

II - FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS (F.D.D.A.)

Après avoir saisi les maires concernés et les présidents des écoles de musique, l'inventaire des dossiers reçus permet d'établir les propositions que je vous propose donc d'examiner.

Ces propositions de subvention s'élèvent à **598 €** pour les écoles de musique associatives et **7 971 €** pour les écoles de musique municipales, soit un total de **8 569 €**.

Je vous précise que les aides allouées seront versées au vu des factures acquittées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire en matière d'aide aux écoles de musique du Budget Départemental serait la suivante :

Article 65743, Sous-Fonction 311 (écoles associatives)

A - Enveloppe globale.....	20 000 €
B - Engagement à la présente commission.....	15 364 €
Soit :	
Dotation de fonctionnement.....	14 766 €
F.D.D.A.....	598 €
C - Reliquat	4 636 €

Article 657342, Sous-Fonction 311 (écoles municipales) :

A - Enveloppe globale.....	47 000 €
B - Engagement à la présente commission.....	42 931 €
Soit :	
Dotation de fonctionnement.....	34 960 €
F.D.D.A.....	7 971 €
C - Reliquat.....	4 069 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

ANNEXE I

ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2007

FONCTIONNEMENT			
Numéro enregistrement	Ecole de Musique	Effectifs	Subvention attribuée
1	BEAUMONT-DE-LOMAGNE La Lyre Beaumontoise	84	1 932 €
2	LABASTIDE ST PIERRE Union Musicale du Secteur de Labastide Saint Pierre	30	690 €
3	LAFRANÇAISE Animation communale	76	1 748 €
4	LAUZERTE – Association rue Bourbon	70	1 610 €
5	MAS GRENIER Ecole de Musique Maséenne	41	943 €
6	PUYLAROCQUE La Lyre Puylaroquaine	14	322 €
7	L'Amicale Laïque de SAINT ANTONIN NOBLE VAL	60	1 380 €
8	Culture et Loisirs de SAINT ETIENNE DE TULMONT	46	1 058 €
9	M.J.C de VERDUN SUR GARONNE	207	4 761 €
10	Association La Clé des Chants VILLEMADE	14	322 €
	TOTAL	642	14 766 €

ANNEXE I**ECOLES DE MUSIQUE
ASSOCIATIVES****SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
EXERCICE 2007**

FONDS DEPARTEMENTAL de DEVELOPPEMENT DES ARTS			
Numéro enregistrement	INVESTISSEMENT	Montant d'achats	Subvention attribuée
2	Union Musicale du secteur de Labastide St Pierre - pédale pour guitare :	367,06 €	183 €
7	L'Amicale laïque de ST ANTONIN NOBLE VAL - éléments de batterie	178,34 €	89 €
8	Culture et Loisirs de ST ETIENNE DE TULMONT - 1 guitare avec ampli	653,01 €	326 €
	TOTAL	1 198,41 €	598 €

Les subventions départementales sont calculées sur le montant H.T.

ANNEXE II

ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2007

FONCTIONNEMENT			
Numéro d'enregistrement	Ecole de Musique	Effectifs	Subvention attribuée
11	BRESSOLS	27	621 €
12	CASTELSARRASIN	392	9 016 €
13	Communauté de Communes Quercy Caussadais	179	4 117 €
14	Communauté de Montauban Trois Rivières pour l'école de CORBARIEU	27	621 €
15	ESCATALENS	53	1 219 €
16	Communauté de Communes des 2 Rives	301	6 923 €
17	Communauté de Communes Terrasses et Vallée de L'Aveyron	86	1 978 €
18	GRISOLLES	126	2 898 €
19	MOISSAC	197	4 531 €
20	MONTECH	132	3 036 €
	TOTAL	1 520	34 960 €

ANNEXE II

ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007

FONDS DEPARTEMENTAL de DEVELOPPEMENT DES ARTS			
Numéro d'enregistrement		Montant d'achats	Subvention attribuée
12	CASTELSARRASIN - 1 clavinova YAMAHA et divers instruments de percussion	4 577,60 €	2 288 €
16	Communauté de Communes des 2 Rives - 1 piano d'occasion YAMAHA et 1 timbale PREMIER	14 944,99 € *	3 811 €
18	GRISOLLES - 1 harpe celtique CAMAC	1 655,51 €	827 €
19	MOISSAC - 1 timbale ADAMS avec housse	2 090,30 €	1 045 €
	TOTAL	23 268,40 €	7 971 €

Les subventions départementales sont calculées sur le montant H.T.

* Dépense subventionnable plafonnée à 7 622 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-20

ECOLES DE MUSIQUE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

Ecoles de musique associatives

- Approuve la répartition ci-annexée (annexe I) des subventions départementales de fonctionnement d'un volume global de 14 766 €, et d'investissement d'un volume global de 598 €, attribuées aux écoles de musique associatives ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65743, sous-fonction 311, du budget départemental ;

Ecoles de musique municipales

- Approuve la répartition ci-annexée (annexe II) des subventions départementales de fonctionnement d'un volume global de 34 960 €, et d'investissement d'un volume global de 7 971 €, attribuées aux écoles de musique municipales ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657342, sous-fonction 311, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE I

CP 07/10-20

ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2007

FONCTIONNEMENT		
Ecole de Musique	Effectifs	Subvention attribuée
BEAUMONT-DE-LOMAGNE La Lyre Beaumontoise	84	1 932 €
LABASTIDE-ST-PIERRE Union Musicale du Secteur de Labastide Saint Pierre	30	690 €
LAFRANÇAISE Animation communale	76	1 748 €
LAUZERTE – Association rue Bourbon	70	1 610 €
MAS-GRENIER Ecole de Musique Maséenne	41	943 €
PUYLAROQUE La Lyre Puylaroquaine	14	322 €
L’Amicale Laïque de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	60	1 380 €
Culture et Loisirs de SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT	46	1 058 €
M.J.C de VERDUN-SUR-GARONNE	207	4 761 €
Association La Clé des Chants VILLEMADE	14	322 €
TOTAL	642	14 766 €

Le Président,

ANNEXE I

**ECOLES DE MUSIQUE
ASSOCIATIVES**

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
EXERCICE 2007**

FONDS DEPARTEMENTAL de DEVELOPPEMENT DES ARTS		
INVESTISSEMENT	Montant d'achats	Subvention attribuée
Union Musicale du secteur de Labastide St Pierre - pédale pour guitare :	367,06 €	183 €
L'Amicale laïque de ST ANTONIN NOBLE VAL - éléments de batterie	178,34 €	89 €
Culture et Loisirs de ST ETIENNE-DE-TULMONT - 1 guitare avec ampli	653,01 €	326 €
TOTAL	1 198,41 €	598 €

Les subventions départementales sont calculées sur le montant H.T.

Le Président,

ANNEXE II

ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2007

FONCTIONNEMENT		
Ecole de Musique	Effectifs	Subvention attribuée
BRESSOLS	27	621 €
CASTELSARRASIN	392	9 016 €
Communauté de Communes Quercy Caussadais	179	4 117 €
Communauté de Montauban Trois Rivières pour l'école de CORBARIEU	27	621 €
ESCATALENS	53	1 219 €
Communauté de Communes des 2 Rives	301	6 923 €
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de L'Aveyron	86	1 978 €
GRISOLLES	126	2 898 €
MOISSAC	197	4 531 €
MONTECH	132	3 036 €
TOTAL	1 520	34 960 €

Le Président,

ANNEXE II

ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2007

FONDS DEPARTEMENTAL de DEVELOPPEMENT DES ARTS		
	Montant d'achats	Subvention attribuée
CASTELSARRASIN - 1 clavinova YAMAHA et divers instruments de percussion	4 577,60 €	2 288 €
Communauté de Communes des 2 Rives - 1 piano d'occasion YAMAHA et 1 timbale PREMIER	14 944,99 € *	3 811 €
GRISOLLES - 1 harpe celtique CAMAC	1 655,51 €	827 €
MOISSAC - 1 timbale ADAMS avec housse	2 090,30 €	1 045 €
TOTAL	23 268,40 €	7 971 €

Les subventions départementales sont calculées sur le montant H.T.

* Dépense subventionnable plafonnée à 7 622 €

Le Président,